

Garantie limitée de PowerFast®—Canada

(vigente para baterías compradas a partir del 1 de mayo, 2019–30 de noviembre, 2025)

Important : Conserver cette garantie limitée et le reçu dans la boîte à gants.

Batteries couvertes

Interstate Batteries® (IB) propose cette garantie limitée (1) à l'acheteur au détail d'origine, (2) pour les modèles de batterie de marque PowerFast® présentés dans le tableau ci-dessous, (3) lors de l'achat chez un concessionnaire autorisé dans la vente de modèles de batterie de marque PowerFast (concessionnaires autorisés) au Canada.

Garantie limitée

IB garantit que la batterie est exempte de défaut de matériau et de fabrication pour la durée des périodes de garantie présentées, par modèle, dans le tableau ci-dessous. La garantie limitée comprend une période de remplacement gratuit. Si votre batterie cesse de fonctionner à cause d'un défaut pendant la période de remplacement gratuit, vous aurez droit à une batterie de rechange gratuitement. Toute batterie de rechange que vous obtiendrez sous cette garantie limitée doit être identique ou raisonnablement équivalente à votre batterie d'origine.

Pour trouver le prix au détail suggéré (PDS) pour votre modèle de batterie de remplacement lorsque vous retournez votre batterie d'origine, demandez à votre concessionnaire autorisé ou rendez-vous sur www.interstatebatteries.com/support/warranty. Le PDS en vigueur à la date du retour de la batterie d'origine sera différent du prix que vous avez payé à l'achat; il est également possible que le PDS diffère du prix de vente du détaillant pour votre batterie de rechange. **Vous devrez quand même payer toutes les taxes et tous les frais applicables pour votre batterie de rechange et vous devrez peut-être également couvrir les frais de main-d'œuvre et d'installation.**

Ce qu'il faut faire

Pour obtenir une batterie de rechange, il faut présenter la batterie d'origine à un concessionnaire autorisé qui a en stock la batterie de rechange appropriée. Le concessionnaire aura un délai raisonnable pour tester la batterie d'origine et, si elle est défectueuse, il la remplacera selon les modalités de cette garantie limitée. Pour trouver un concessionnaire autorisé, composez le 1.888.772.3600.

Date de l'achat

La garantie limitée commence le jour de l'achat et demeure en vigueur pendant le nombre de mois indiqué dans le tableau ci-dessous. Pour confirmer la date de l'achat, présentez le reçu de caisse de l'achat de votre batterie d'origine. Sinon, votre concessionnaire estimera votre date d'achat à partir du code fabricant sur chaque batterie.

Tableau des périodes de garantie limitée (sujet aux limitations)* (pour les batteries ci-dessous avec le nom « PowerFast » (PF) bien en vue sur l'étiquette)				
Période de garantie de rechange gratuit	Mois :	1 à 6	7 à 12	13 à 18
PF – automobile* : Modèles marins commençant par « PF »		Gratuit		
PF – commercial AGM* : Modèles PF-31AGMP-5, PF31AGMS-5		Gratuit		
PF – commercial : Modèles marins commençant par « PF-31 » or « PFMF-31 »		Gratuit		
PF – voiturette de golf : Modèles marins commençant par « PF-GC2 » or « PF-GC8 »		Gratuit		Aucune couverture
Tous les autres modèles PowerFast non mentionnés ci-dessus tombant dans les gammes de produits suivantes : Commercial, jardin et pelouse, et marine/VR	Gratuit			

* **AVERTISSEMENT – Votre façon d'utiliser votre batterie « automobile » ou « AGM à des fins commerciales » peut raccourcir la durée de votre garantie.**

Si vous utilisez la batterie « automobile » dans (a) un véhicule utilisé à des fins commerciales (b) un camion de plus d'une tonne ou (c) un véhicule avec moteur diesel (autre qu'une voiture de tourisme ou une camionnette utilisée à des fins personnelles) ou si vous utilisez des modèles « AGM à des fins commerciales » dans (a) un groupe auxiliaire de bord (APU) ou (b) d'autres applications de démarrage non moteur, la couverture de la garantie sera limitée à une période de rechange gratuite de un an.

Exclusions et limitations du recours de la garantie—Cette garantie limitée ne couvre pas :

- 1) Batteries simplement déchargées; ou
- 2) Batteries endommagées suite à : emploi abusif, négligence, mauvais emploi, surcharge, altération, installation inappropriée, utilisation d'additifs spéciaux, essai de réparation non autorisée ou entretien inadéquat de la batterie; ou
- 3) Batteries endommagées suite à : emploi abusif, négligence, mauvais emploi, incendie, accident, collision, explosion, gel ou vol. Cette garantie limitée a préséance sur toutes les réclamations de garantie contractuelles. IB n'accorde aucune autre garantie expresse.

Certaines limitations peuvent ne pas s'appliquer dans certaines juridictions : Certaines provinces peuvent ne pas permettre certaines stipulations de cette garantie limitée. Par conséquent, ces stipulations peuvent ne pas s'appliquer à vous. Aucune stipulation n'est prévue limiter, modifier, soustraire, abandonner ou exclure une ou des exigences obligatoires en vertu de la garantie émanant d'une province, à moins que permise selon la loi de la province ou du gouvernement fédéral. Cette garantie vous donne des droits spécifiques vis-à-vis de la loi, et il peut y avoir d'autres droits qui varient d'une province à une autre.

Divisibilité : Si une stipulation de cette garantie limitée est inexécutable, toutes les autres stipulations de cette garantie limitée doivent rester pleinement en vigueur.

Contact

Pour plus d'informations sur cette garantie limitée, contactez : Customer Service, Interstate Batteries, 14221 Dallas Parkway, Suite 1000, Dallas, TX 75254. Vous pouvez également appeler le 1.888.772.3600.